

Motion présentée par les représentants des enseignants et des parents
soumise au vote du CA du collège Rousseau du 4 février 2021

La rentrée 2021 s'annonce difficile pour le collège Rousseau qui subira de plein fouet les effets des restrictions budgétaires. La **suppression d'une division est actée pour la rentrée de septembre**. La DSDEN a trouvé pour prétexte à celle-ci une **perte de 8 élèves** dans les prévisions d'effectifs, qui ne sont jamais totalement fiables. Ainsi, comme il y a 2 ans les élèves scolarisés cette année dans 5 classes de 6ème ne seront répartis en 5ème que dans 4 divisions. Dans ses prévisions le DASEN ne compte toujours pas les élèves d'ULIS, considérant manifestement qu'ils ne sont pas des élèves à part entière, contrairement à ce que voudraient faire croire les beaux discours sur l'inclusion.

Les effectifs par classe s'annoncent chargés. Ils devraient déjà être, sans les élèves d'ULIS, au minimum de

- 26 et 27 en 6ème et en 4ème
- 25 et 26 en 5ème et
- 27 et 28 en 3ème,

C'est d'autant plus dommageable que dans plusieurs disciplines, les moyens prévus ne permettent pas les dédoublements qui seraient pédagogiquement nécessaires : l'essentiel des cours devra se faire en classe entière.

En effet, l'enveloppe de moyens baisse de 31,5 heures soit 5,13% et pour aggraver encore la situation, cette baisse porte essentiellement sur les heures postes (HP) et s'accompagne d'une hausse de 12,5 % du nombre d'heures supplémentaires (HSA) que l'équipe enseignante n'avait déjà pas pu absorber cette année.

Il ne s'agit plus d'économies mais d'une saignée dont les conséquences seront lourdes :

- D'ores et déjà, il apparaît que les dédoublements qui seraient nécessaires en langue (anglais, espagnol) ou en sciences pour permettre les manipulations ne pourront être mis en œuvre.
- Les effets concrets sur les conditions de travail des personnels ne seront pas minces : la chute des heures poste va entraîner une multiplication des compléments de services sur d'autres établissements (moins d'adultes disponibles, suivi difficile des élèves, impossibilité de mener certains projets).
- La possibilité de choix de la LV2 par les élèves et leur famille est supprimée dans les faits puisque l'ouverture d'une classe d'allemand en 5^e à faibles effectifs n'est pas financée. De même le maintien de la 6e bilangue est suspendu à une logique comptable puisque l'effectif devrait correspondre à une division entière, soit 27 élèves. Ceci fait peser une sérieuse hypothèque sur son ouverture. A relativement court terme c'est l'enseignement de l'allemand, qui risque de disparaître au collège si des moyens ne sont pas débloqués.

L'étroitesse de l'enveloppe et surtout le poids des heures supplémentaires rendent impossibles une répartition satisfaisante, là où les choix devraient être uniquement pédagogiques et humains, ils ne peuvent être que comptables.

Concrètement cette DHG va accroître la charge de travail des enseignants et amener plusieurs d'entre eux à exercer sur plusieurs établissements, au détriment des projets et de l'implication locale. En EPS notamment, alors que le sous service est de 4h, les enseignants vont devoir exercer 10h à l'extérieur, à la seule fin d'absorber 6 HSA ! En anglais, alors que l'absence totale de dédoublement dégradera encore les conditions d'enseignement, il est demandé à deux collègues, voire une seule, d'effectuer 4h supplémentaires. La même logique s'appliquera notamment en français et en mathématiques.

Nous demandons donc :

- le maintien de la division supprimée pour les futurs élèves de 5^e
- l'attribution de 2,5 heures postes pour permettre l'ouverture de la LV2 allemand en 5^e afin que les élèves qui le souhaitent puissent faire valoir leurs droits,
- l'attribution de 4 heures postes pour permettre des dédoublements en LV1 anglais et
- la transformation de 10 HSA en heures postes (6 en EPS / 2 en anglais/ 2 en français).

Ces demandes permettraient a minima d'atténuer au collège les effets des suppressions délétères qui se retrouvent par ailleurs dans la plupart des collèges de Seine Maritime. Pour ceux-ci, les services départementaux prévoient **une augmentation de 158 élèves**. Pour accueillir ces élèves supplémentaires, l'académie annonce une suppression de 12 divisions par rapport à 2019-2020 et une diminution de 29 emplois. En réalité ce sont bien plus d'emplois qui sont détruits puisque le rectorat recourt aux heures

supplémentaires pour **supprimer l'équivalent de 70 ETP (équivalent temps plein) en heures postes en Seine-Maritime, soit 1268 heures postes.** Parallèlement, il demande aux enseignants de travailler toujours plus en **augmentant les HSA de 900 heures !** En considérant qu'un emploi équivaut à 18h (cours devant élèves, hors corrections et préparations), **cela représente 70 postes !**

Les raisons de cette politique sont liées à la politique générale du ministre qui pour la rentrée 2021 supprime 1883 postes dans le secondaire et augmente massivement le nombre d'heures supplémentaires ! Au même moment, le ministère ne consomme pas l'ensemble des crédits alloués et renonce sciemment à 212,5 millions d'euros, soit l'équivalent de 4200 postes... La pénurie semble bien organisée. Le service public d'éducation n'est définitivement pas la priorité du ministère actuel.

Ce sont des chiffres plus que l'humain qui semblent dicter la réflexion des autorités. La DHG n'en est qu'une illustration : ainsi, le DASEN choisit d'imposer une nouvelle fois à l'établissement un contrat d'objectifs et exige des enseignants qu'ils s'engagent par là à toujours faire mieux avec beaucoup moins. Là où un contrat engage généralement 2 parties, ici il n'enjoint que les personnels à atteindre des objectifs chiffrés, à améliorer leurs « performances » et ainsi à résorber les écarts constatés en terme de réussite au brevet ou d'orientation. Par cette logique du chiffre et d'individualisation systématique, l'éducation nationale vise à renvoyer la responsabilité des échecs aux enseignants et aux élèves eux-même et refuse d'interroger les politiques et réformes imposées depuis des années contre l'avis de l'immense majorité des enseignants, ainsi que les impensés de la politique sociale.

De façon symptomatique, le contrat d'objectifs rogne sur les libertés pédagogiques des enseignant-e-s (prescriptions en termes d'évaluation et de formes du travail). Sur le traitement de la difficulté scolaire, celle-ci n'est envisagée qu'en dehors de la classe. Le ministère renvoie notamment au dispositif devoirs faits qui n'est pas sans faire débat ou à une généralisation de « dispositifs innovants », numériques, dont la pertinence est aussi très discutée. De même le contrat d'objectif sous couvert de « flexibilité des parcours », invite à un décloisonnement des structures collège et de la SEGPA, contre l'avis des enseignants et leurs alertes répétées sur les effets d'une telle mesure qui brise la dimension spécifique de l'encadrement des élèves de SEGPA. Dans ce point également, l'objectif d'une inclusion à 80 % des élèves ULIS, alors que les classes sont chargées, aussi louable soit-il, reste une gageure faute de moyens.

L'enjeu de ce contrat et le passage en force du DASEN qui en a réécrit une partie va en réalité bien au-delà du pédagogique : il vise à imposer une logique managériale, puisque la contractualisation est liée à un nouveau système d'évaluation des établissements, qui rapproche la gestion des EPLE de celle des entreprises privées. Nous redisons avec force notre attachement au service public d'éducation : l'école n'est pas une entreprise, les élèves ne sont pas des marchandises. Nous ne pouvons pas approuver ce type de contrat, pas plus que nous ne pouvons voter une DHG qui organise la gestion de la pénurie.